

RÈGLEMENT DU CONCOURS

pour la participation au Calendrier de l'Avent-Garde 2017

calendrier@aubp.ch

CONTEXTE DU CONCOURS

L'Association des Usagers des Bains des Pâquis (AUBP) fête ses 30 ans. Une véritable utopie en marche depuis le sauvetage des Bains en 1987. C'est dans le cadre des festivités qui accompagnent tout au long de l'année ce jubilé, que l'AUBP lance, en collaboration avec la Maison de l'Architecture (MA), un concours pour des projets **d'habitat humain du futur**. Les réalisations seront montrées au public lors du Calendrier de l'Avent des Bains des Pâquis du 1^{er} au 24 décembre 2017.

OBJET DU CONCOURS

La Maison de l'Architecture (MA) et l'Association des Usagers des Bains des Pâquis (AUBP) attendent des candidat(e)s des propositions « utopiques » dans le sens premier du terme, soit autour d'un lieu qui n'existe pas.

A chacun(e) d'imaginer, en partie ou dans son entièreté, les cités ou les campagnes de notre futur, sur notre planète ou ailleurs dans la galaxie. Des visions d'avenir hors de toute attente sociale, économique ou morale et de toute influence consensuelle.

Chaque maquette, installation, machine ou autre support sera installé(e) dans une des cabines de change des Bains des Pâquis. Chaque jour, entre le 1^{er} et le 24 décembre, un nouveau projet sera dévoilé lors « du vernissage de la cabine » à 18 h et restera ensuite exposé jusqu'au 15 janvier 2018.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'appel d'offre est adressé, en premier lieu, aux architectes, paysagistes, décorateur(trice)s d'intérieurs, scénographes, illustrateur(trice)s et plasticien(ne)s, actif(ve)s sur le canton de Genève, intéressé(e)s à la question de l'habitat humain du le futur.

Les candidat(e)s doivent réaliser par eux(elles)-mêmes – ou en pilotant une équipe de réalisation – une installation dans la cabine qui lui aura été attribuée. Ils/elles travailleront dans le respect des contraintes techniques (*document annexe*) et budgétaires préétablies.

Les candidat(e)s invité(e)s s'engagent à concevoir et réaliser leur œuvre dans le respect de la Charte des Bains (*document annexe*) qui régit toute activité sur le site et résume la philosophie générale de tous les événements et rapports humains prévalant dans ces lieux.

Les œuvres peuvent être polémiques et/ou critiques, mais sans viser à outrager des groupes de personnes. Si l'œuvre vise à la polémique, elle doit le faire avec un sens critique propice à la discussion et au débat public, sans offense ni insulte.

CONDITIONS TECHNIQUES

Le(la) participant(e) s'engage à la gestion complète de l'aménagement de la cabine. Hormis une connexion électrique, le(la) participant(e) devra se procurer lui(elle)-même tous les matériaux, outils, équipements de sécurité nécessaires à la réalisation et au bon fonctionnement de son installation.

L'entretien et les éventuelles réparations de l'installation durant l'exposition sont sous la responsabilité du(de la) participant(e) qui devra en garantir le fonctionnement sans interruption durant les heures d'ouverture.

Le(la) participant(e) s'engage ainsi, du 15 janvier 2018, au démontage de l'œuvre et à la récupération du matériel la composant.

CALENDRIER

Lancement du concours	31 août 2017
Rendu des projets	15 octobre 2017
Choix des œuvres à réaliser	20 octobre 2017
Début des installations	10 novembre 2017
Vernissage	1 décembre - 1 ^{ère} cabine // 2 décembre – 2 ^{ème} cabine // 3 décembre – 3 ^{ème} cabine // ... et ainsi de suite.
Démontage	Dès le 15 janvier 2018

PERIODE D'EXPLOITATION

Le(a) participant(e) s'engage à s'accorder avec les organisateurs sur le jour du vernissage de sa propre cabine, en fonction notamment des disponibilités des autres participant(e)s.

Il(elle) s'engage aussi à être présent(e), lui(elle) ou un(e) représentant(e) de son propre choix, le jour du vernissage, et à permettre par la suite que sa cabine puisse être ouverte aux visiteurs chaque jour dès 18h et ceci jusqu'au 15 janvier 2018.

DOCUMENTS DEMANDÉS

Une présentation écrite de l'installation (Format PDF, 2 pages A4 maximum).

Cette présentation devra comporter: un titre, un texte de présentation et les caractéristiques techniques sommaires (matières, moyens techniques, faisabilité constructive...) et une esquisse visuelle de l'installation (schéma, plan....)

Le nom, l'adresse, et des informations sommaires du parcours professionnel, personnel ou artistique du (de la) participant(e).

Les dossiers de candidature devront être rédigés en langue française.

Les documents doivent être envoyés uniquement à l'adresse courriel calendrier@aubp.ch

Un mail de réponse validera la participation au concours.

JURY ET RÉSULTATS

Le jury se compose de membres choisi(e)s par la Maison de l'Architecture et l'Association des Usagers des Bains des Pâquis. Les décisions du jury ne donnent pas lieu à des recours ou échanges de correspondances.

Les résultats sont envoyés par mail. Le(la) participant(e) retenu(e) doit envoyer, dans les plus brefs délais, une confirmation de participation écrite. Il lui sera également demandé de signer pour accord le présent règlement.

CRITÈRES DE SELECTIONS

Lors de la délibération, le jury s'attachera principalement à l'évaluation des critères suivants :

- Le respect du thème énoncé
- L'originalité de la proposition et sa capacité à susciter des réflexions et des débats
- La faisabilité de la proposition

CONDITIONS FINANCIÈRES

Les participant(e)s retenu(e)s recevront, après réalisation de l'œuvre, un défraiement forfaitaire de CHF 1000.- (par cabine) pour le matériel, les frais techniques et son travail. Une facture de ce montant devra néanmoins être adressée au nom de l'AUBP.

Cette enveloppe budgétaire sera gérée par le(la) participant(e) et tout dépassement de budget ne pourra être imputable à l'Association des Usagers des Bains des Pâquis ni à la Maison de l'architecture.

CONTACT ET INFORMATIONS

calendrier@aubp.ch

Association des Usagers des Bains des Pâquis & Maison de l'Architecture